

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 FEVRIER 2022

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 44	Votants : 50
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle des fêtes de l'Espace « les Chênes » à CRAC'H.

Etaient présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Fabien LE PALLEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Pierrick KERGOSIEN à Marie DUBOIS, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Pascal LE JEAN à Michel LE RAY, Marie-Françoise LE JOSSEC à Dominique RIGUIDEL, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Jean-Michel LASSALLE, Benoit LE ROL, Claire MASSON, Olivier LEPICK, Katia SCULO, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC001	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Michel LE RAY, Secrétaire de séance.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Etaient présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Fabien LE PALLEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Pierrick KERGOSIEN à Marie DUBOIS, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Pascal LE JEAN à Michel LE RAY, Marie-Françoise LE JOSSEC à Dominique RIGUIDEL, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Katia SCULO, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Jean-Michel LASSALLE, Benoit LE ROL, Claire MASSON, Bertrand VERGNE.

Membres en exercice : 57	Présents : 45	Votants : 52
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC002	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC003	Désignation d'un représentant et attribution d'une subvention à l'association "Baie de Quiberon au large"	DECIDE : - de désigner M. Hervé CAGNARD comme représentant d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour siéger à l'Assemblée générale au sein du deuxième collège et devenir membre de droit du Conseil d'administration, conformément aux statuts de l'association ; - d'accorder une subvention de fonctionnement de 90 000 € pour l'année 2022 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC004	Adaptation du dispositif d'aide communautaire en faveur de la filière agricole	DECIDE : - d'approuver les adaptations du dispositif d'aide communautaire en faveur de la filière agricole ; - d'approuver la convention avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne ; - de dire qu'en cas de cessation de l'activité de l'exploitant, une demande de remboursement de l'aide sera effectuée au prorata si l'activité a moins de 3 ans ; - de désigner la Vice-présidente en charge du déploiement du Programme alimentaire territorial et de la valorisation des circuits-courts et des produits locaux, ainsi qu'un technicien en charge de l'instruction des dossiers en tant que représentants de la Communauté de communes au sein du Comité d'agrément ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention d'une durée d'un an ainsi que de tout document relatif à ce dossier, notamment les décisions individuelles d'attribution d'aides qui seront prises dans ce cadre.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Aurélie RIO se retirant du vote et Mmes Valérie DIARD-MARTIN et Chantal MAHIEUX étant sorties.</i>
2022DC005	Approbation de l'actualisation de l'opération relative à l'extension de l'Atelier des Entreprises et aux modalités de financement	DECIDE : - d'approuver l'actualisation de l'opération relative à l'extension de l'Atelier des Entreprises ; - d'approuver le bilan prévisionnel de cette opération tel que présenté ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à la réalisation de cette opération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Valérie DIARD-MARTIN étant sortie.</i>

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Acquisition du plateau de 327,80 m ²	330 000 €	DETR	211 500 €
Travaux d'aménagement du plateau brut de 327,80 m ²	320 000 €		
Réseaux, mobilier de bureau et équipement informatique	35 000 €		
Maitrise d'œuvre, étude technique	33 525 €		
TOTAL DEPENSES	718 525 €	Autofinancement	507 025 €
		TOTAL RECETTES	718 525 €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC006	Fixation prix de vente des parcelles ZW 515 et ZW 526 situées dans le secteur de Keriquellan à Brec'h	DECIDE : - de fixer le prix de vente des parcelles ZW 515 d'une superficie de 15 486 m ² et ZW 526 d'une superficie de 1 958 m ² , situées dans le secteur de Keriquellan à Brec'h, au prix de 26 € HT le m ² ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC007	Approbation du plan de financement des chantiers d'insertion pour 2022	DECIDE : - d'approuver l'opération d'encadrement de public en difficulté d'insertion dans le cadre des trois chantiers d'insertion « nature », « patrimoine » et « mégalithes », ainsi que les plans de financement y étant relatifs pour l'année 2022 comme présentés ci-dessous : - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Aurélie RIO étant sortie.</i>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022			
Assiette subventionnable FSE			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES	
DEPENSES DIRECTES	99 500,00 €	1-Fonds européens	59 300,00 €
1-Personnel ¹	95 500,00 €	FSE	59 300,00 €
2-Fonctionnement	0,00 €	2-Financements publics nationaux	50 000,00 €
3-Prestations externes	4 000,00 €	Etat - modulation	6 000,00 €
4-Liées aux participants	0,00 €	Département aide au fonctionnement	44 000,00 €
DEPENSES INDIRECTES	19 100,00 €	Autres	0,00 €
forfait 20%	19 100,00 €	3-Financements privés nationaux	0,00 €
DEPENSES DE TIERS	0,00 €	4-Autofinancement	9 300,00 €
DEPENSES EN NATURE	0,00 €	5-Contribution de tiers	0,00 €
		6-Contribution en nature	0,00 €
DEPENSES TOTALES	118 600,00 €		
RECETTES		TOTAL DES RESSOURCES	118 600,00 €
COUT TOTAL AJUSTE	118 600,00 €	RESSOURCES TOTALES AJUSTEES	118 600,00 €

1-dépenses d'encadrement technique et socio-professionnel

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC008	Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022 : Avenant n°1	DECIDE : - d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au Contrat d'objectifs et de financement Enfance Jeunesse avec la CAF du Morbihan pour la période 2021-2022 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC009	Choix du mode de gestion pour l'exploitation du port de Kerisper à Saint-Philibert	DECIDE : - de retenir la concession de service public au sens des articles L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et L. 3211-1 du Code de la commande publique comme mode de gestion du port de Kerisper, sur la Commune de Saint-Philibert ; - de mettre fin au contrat de délégation de service public de gestion et d'exploitation de la station de carburants détaxés sur le port de Kerisper conclu avec la Compagnie des Ports le 28 mai 2018, pour une durée de dix ans à compter du 1 ^{er} juin 2018 ; - de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion complète du port de Kerisper ; - de fixer la durée de délégation du service public à dix ans ; - d'approuver les orientations principales et les caractéristiques de la concession telles que décrites dans le rapport de présentation ; - d'autoriser M. le Président ou son représentant à conduire les démarches nécessaires à la conclusion du contrat de délégation de service public conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ; - d'autoriser M. le Président à signer tous actes afférents à ce dossier.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC010	Choix du concessionnaire et autorisation du Président à signer le contrat de concession pour l'exploitation du port de Kerisper à Saint-Philibert	DECIDE : - d'approuver le choix de la Compagnie des Ports du Morbihan pour assurer, en tant que concessionnaire, la gestion du port de Kerisper sur la Commune de Saint-Philibert, dont l'exploitation débutera à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité et pour une durée de 10 ans ; - d'approuver le contrat de concession du service public relatif à la gestion du port de Kerisper sur la Commune de Saint-Philibert ; - d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de service public relatif à la gestion du port de Kerisper sur la Commune de Saint-Philibert, ainsi que toutes les pièces	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		et actes y afférents et à procéder à toutes formalités aux fins de son enregistrement et sa notification.	
2022DC011	Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 conclue avec l'Agence locale de l'Energie de Bretagne Sud (ALOEN) : Avenant n°2	DECIDE : - d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 dont l'objet est de fixer le montant de la subvention 2022 à 198 525 € ; - d'autoriser la signature de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Aurélie RIO se retirant du vote.</i>
2022DC012	Avis sur la mise en vente de logements locatifs sociaux de la résidence « Le Goaner » à Auray	DECIDE : - d'émettre un avis favorable à la mise en vente de 22 logements locatifs sociaux de la résidence « Le Goaner » d'Espacil habitat à Auray, sous forme de bail réel solidaire. L'organisme HLM communiquera deux fois par an (en juin et en décembre) un bilan des cessions (tableau reprenant la composition familiale de l'acquéreur, ressources, prix de vente...). Les logements inscrits dans le plan de mise en vente ne bénéficieront pas d'aides à la réhabilitation de la part de l'EPCI. L'organisme HLM vendeur a l'obligation de reconstituer l'offre locative sur la même commune à raison de 1 logement reconstitué pour 1 logement vendu en bail réel solidaire. La reconstitution peut être faite par le même organisme ou par un autre organisme avec accord préalable de la commune et de l'organisme concerné. Les logements reconstitués suite à ces ventes ne bénéficieront pas d'aides de la part de l'EPCI ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Etaient présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Fabien LE PALLEC, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Pierrick KERGOSIEN à Marie DUBOIS, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Pascal LE JEAN à Michel LE RAY, Marie-Françoise LE JOSSEC à Dominique RIGUIDEL, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Katia SCULO, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Jean-Michel LASSALLE, Benoit LE ROL, Claire MASSON, Bertrand VERGNE.

Membres en exercice : 57	Présents : 44	Votants : 52
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC013	GEMAPI – Approbation du Contrat Territorial de Bassin Versant 2022 – 2027	DECIDE : - d'approuver le projet de contrat territorial ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC014	Approbation du zonage assainissement collectif après enquête publique de la Commune de Saint-Pierre Quiberon	DECIDE : - d'approuver les plans de zonage d'assainissement pour la Commune de Saint Pierre Quiberon ; - d'autoriser M. le Président à transmettre la copie de ce zonage à la Commune pour annexion à son Plan Local d'Urbanisme ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Hélène CODA POIREY étant sortie.</i>
2022DC015	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Hélène CODA POIREY et M. Yves NORMAND étant sortis.</i>
2022DC016	Modification du tableau des emplois – Modifications de postes	DECIDE : - de modifier au tableau des emplois les postes permanents à temps complet comme suit, à compter du 14 février 2022 : - de préciser qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions sus mentionnées peuvent être exercées par des contractuels relevant des catégories hiérarchiques afférentes, dans les conditions fixées à l'article 3-3. Leur traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale ; - d'inscrire au budget les crédits correspondants ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Hélène CODA POIREY, M. Bruno GOASMAT, M. Yves NORMAND et Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL étant sortis.</i>

Intitulé du poste modifié	Ancien cadre d'emplois	Nouveau cadre d'emplois
<i>Chargé de communication</i>	Rédacteurs territoriaux	Adjoints administratifs
<i>Instructeur du droit des sols</i>	Rédacteurs territoriaux	Adjoints administratifs
Intitulé du poste modifié	Ancien grade	Nouveau cadre d'emplois
<i>Agent d'entretien et d'accueil</i>	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoints techniques territoriaux
<i>Contrôleur assainissement</i>	Adjoint technique	Techniciens territoriaux
Cadre d'emplois	Ancien intitulé du poste	Nouvel intitulé du poste
<i>Adjoints administratifs</i>	Gestionnaire administratif	Assistante de l'unité IDS
<i>Agents de maîtrise</i>	Agent de maîtrise bâtiment ingénierie et patrimoine	Agent de maîtrise Maintenance – Voierie Réseaux Divers

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC017	Rapport social unique	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport social unique 2020 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> M. Yves NORMAND étant sorti.
2022DC018	Nouvelles modalités de mise en œuvre du Régime Indemnitaire	DECIDE : - de mettre en œuvre, à compter du 14 février 2022, les nouvelles modalités du régime indemnitaire ; - d'inscrire au budget les crédits correspondants ; - d'abroger les délibérations du Conseil communautaire n°2014DC/31 en date du 17 janvier 2014, n°2014DC/163 en date du 12 décembre 2014 et n°2016DC/173 du 25 novembre 2016 relatives au régime indemnitaire ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC019	Débat sur la protection sociale complémentaire	DECIDE : - de prendre acte de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC020	Attributions de compensation provisoires 2022	DECIDE : - de fixer les attributions de compensation provisoires 2022 selon le tableau ci-dessous :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	AC de référence 2022 (1)	IDS 2021 (2)	Médiathèques 2021 (3)	AC provisoire 4 février 2022 (1 - 2 - 3)
AURAY	2 179 182		6 133	2 173 049
BELZ	251 060	38 956	1 770	210 334
BRECH	299 857	49 463	2 874	247 520
CAMORS	87 306	18 844	1 342	67 120
CARNAC	2 823 441	-	-	2 823 441
CRACH	463 917	32 002	1 613	430 302
ERDEVEN	300 813	41 914	2 343	256 556
ETEL	182 650	12 812	1 256	168 582
HOEDIC	42 371	1 998	116	40 257
HOUAT	56 988	3 688	178	53 122
LA TRINITE SUR MER	1 105 937	41 011	-	1 064 926
LANDAUL	145 673	15 060	1 000	129 613
LANDEVANT	498 559	15 943	1 664	480 952
LOCMARIAQUER	259 063	19 247	1 157	238 659
LOCOAL MENDON	282 314	29 620	1 525	251 169
PLOEMEL	161 331	22 763	1 376	137 192
PLOUHARNEL	415 152	22 455	1 077	391 620
PLUMERGAT	61 105	25 183	1 755	34 167
PLUNERET	322 806	36 670	2 456	283 680
PLUVIGNER	888 007	46 486	3 265	838 256

QUIBERON	2 979 687	42 798	4 240	2 932 649
SAINT PHILIBERT	419 500	15 118	1 131	403 251
ST PIERRE QUIBERON	1 027 504	51 423	1 820	974 261
STE ANNE D'AURAY	72 748	30 907	1 179	40 662
	15 326 971	614 361	41 270	14 671 340

Etaients présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Fabien LE PALLEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Pierrick KERGOSIEN à Marie DUBOIS, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Pascal LE JEAN à Michel LE RAY, Marie-Françoise LE JOSSEC à Dominique RIGUIDEL, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Katia SCULO, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Nathalie GUEMY, Jean-Michel LASSALLE, Benoit LE ROL, Claire MASSON, Bertrand VERGNE.

Membres en exercice : 57	Présents : 43	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC021	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune d'Etel	DECIDE : - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 199 883 € à la Commune d'Etel pour le projet de reconversion de la Glacière ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. François POMMOIS étant sorti.</i>

Etaients présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Gildas GOUARIN, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Fabien LE PALLEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Pierrick KERGOSIEN à Marie DUBOIS, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Pascal LE JEAN à Michel LE RAY, Marie-Françoise LE JOSSEC à Dominique RIGUIDEL, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Katia SCULO, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Jean-Michel LASSALLE, Benoit LE ROL, Claire MASSON, Bertrand VERGNE.

Membres en exercice : 57	Présents : 45	Votants : 52
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC022	Débat d'orientations budgétaires et de développement durable 2022	DECIDE : - de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de développement durable 2022 et de la présentation du rapport y afférent ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>